



Quelques questions/réponses pour mieux comprendre

www.espoir-enfant.org - espoirpourunenfant@gmail.com

- Où se situe le siège social ? et l'adresse de gestion, le bureau du siège social ?

Le siège social est situé à Pierre-Bénite et l'adresse de gestion : bureau du siège social à 101 rue de la maçonnière, Domaine des Cèdres 46, 69390 Vernaison.

Siège social Pierre-Bénite : C'est le domicile légal de l'association qui détermine son adresse officielle, le tribunal géographiquement compétent. Cette adresse physique fait office de **siège social** et permet d'obtenir l'**immatriculation de l'association**. Petite particularité des associations de loi 1901 ; elles ne sont pas obligées de préciser la rue et le numéro pour simplifier les formalités en cas de changement de locaux.

Par contre, l'indication de l'adresse **de gestion** reste tout de même obligatoire pour la réception du courrier de l'association.

Ce qui est le cas d'Espoir pour un Enfant

Ça concerne tous les courriers officiels, toutes les demandes d'autorisation, tous les documents législatifs et toutes les autres communications institutionnelles et administratives de l'association.

La Direction de l'ONG est composée de 7 dirigeants

- Qui est le représentant légal de l'association ?

La Présidente Joëlle Meyrieux **est la représentante légale de l'association.**

Elle est chargée de représenter l'association vis-à-vis des tiers.

Elle est la représentante légale et à ce titre, elle apparaît sur tous les documents officiels de l'organisme.

Elle peut déléguer tout ou une partie de ses pouvoirs à un autre membre du Conseil d'administration ou du bureau si elle le juge nécessaire.

Mais elle reste co-responsable des actes réalisés au nom de l'association par celui ou ceux à qui elle a délégué ses pouvoirs.

- Quelle est la différence entre Membres actifs ou adhérents ?

Membres actifs participent à l'AG : 20^{€/an} par personne et 40€/couple

Membres adhérents : Comme dans de nombreuses associations, **des membres qui habitent loin et qui ne souhaitent pas participer à l'AG** nous ont suggérés de bénéficier d'une cotisation

réduite. Cette **proposition a été validée par l'AG** depuis de très nombreuses années.
16€/an/personne et 22€/an/couple

Nous laissons le choix aux parrains.

- **Les enfants des membres actifs, adhérents qui vivent au foyer sont-ils membres ?**

Oui, ils sont membres, ils peuvent parrainer ou pour les enfants des membres actifs participer à la mission au Vietnam sans payer une adhésion. Ils ne participent pas à l'AG et ne sont pas électeurs.

- **Et pour les autres membres ?**

Egalement, Pour les membres bénéficiaires : Un membre d'une famille bénéficie d'une aide, les autres membres de la même famille sont déclarés bénéficiaires.

De ce fait, nous ne sommes pas dans l'obligation de faire une étude de besoin ou diverses démarches pour venir en aide aux autres membres si besoin.

Cela se fait automatiquement grâce au suivi des équipes locales et des autorités.

- **Pourquoi les parrains paient une adhésion ?**

Le parrainage d'un ou plusieurs enfants occasionne des frais permettant **d'apporter une aide durable aux enfants toute l'année** et même si l'adhésion **ne contribue pas totalement** à financer toutes les dépenses de toute l'année, elle contribue en partie à payer la logistique pour le suivi des enfants parrainés.

Contribution mensuelle

Les parrains français assurent par leur contribution 20€/mois

- la scolarisation
- la cantine
- les soins de l'enfant...dans le besoin

Nous essayons de réduire le plus possible les frais de virement, d'informations, d'échanges...afin que l'enfant puisse bénéficier de quasiment la totalité de la somme.

- **Et si le parrain décide de ne plus payer son adhésion tout en continuant de financer le montant du parrainage ?**

Le parrain devient membre bienfaiteur, **il n'y a plus de correspondance entre lui et son filleul**.
Le parrainage se transforme en **bourse d'étude**.

L'enfant continue à percevoir le montant sous forme de bourse d'étude supérieure à la bourse scolaire.

- **Pourquoi les autres membres ne paient pas une adhésion ?**

Les activités de la commission France et Combat d'amour sont **financées en totalité par des mécènes** en don en nature et compétence, **il n'est donc pas possible** de leur demander le paiement d'une adhésion.

Ils ont toutefois la possibilité s'ils le souhaitent **de s'adhérer comme membre actif de la seule commission qui peut percevoir** des dons ou adhésions.

Ils garderont leur qualité de membre mais auront les mêmes avantages que les membres actifs.

Les activités de la commission Vietnam : Ces membres bénévoles (sauf ceux qui se déplacent au Vietnam) n'occasionnent aucune dépense et contribuent au fonctionnement des activités.

Le rôle des autres membres : voir sur la rubrique don/adhésion

Pour rappel :

Membres d'honneurs : Ils rendent des services notables à l'association et participent activement aux activités.

Membres bienfaiteurs : ils participent aux projets de l'association soit financier, en nature ou compétence.

Membres du comité de pilotage : Ils coordonnent les actions des différentes commissions, ils participent à l'AG

Membres bénéficiaires : Ce sont des personnes ou des enfants en souffrance qui bénéficient des aides sociales financières, en nature, en compétence

Les membres bénéficiaires attirent tout particulièrement notre attention. C'est un vrai combat que nous menons pour les aider. Ils sont au cœur de nos préoccupations.

- **Peut-on être bénévole et parrain ?**

Absolument, mais une adhésion est obligatoire en tant que parrain (voir parrainage)

- **Je suis membre adhérent ou d'honneur ou bienfaiteur et je souhaite partir au Vietnam en mission, est-ce possible ?**

Non, il faut s'adhérer en tant que membre actif

- **Je suis bénévole et je souhaite m'adhérer, est-ce possible ?**

Absolument, Vous avez la possibilité si vous le souhaitez de vous adhérer de la seule commission qui peut percevoir des dons ou adhésions.

- Je souhaite soutenir l'association en m'adhérent, est-ce possible ?

Absolument

- Je souhaite faire un don numéraire sans m'adhérer, est-ce possible ?

Absolument mais de la seule commission qui peut percevoir des dons ou adhésions.

- Pouvez-vous m'expliquer les grandes lignes du programme humanitaire au Vietnam ?



- Quel est le montant d'un parrainage d'enfant ?

20€ par mois et après déduction fiscale : 6,8€

Naturellement, vous pouvez aussi donner davantage.

- Je souhaite parrainer un enfant, quelles sont les formalités ?

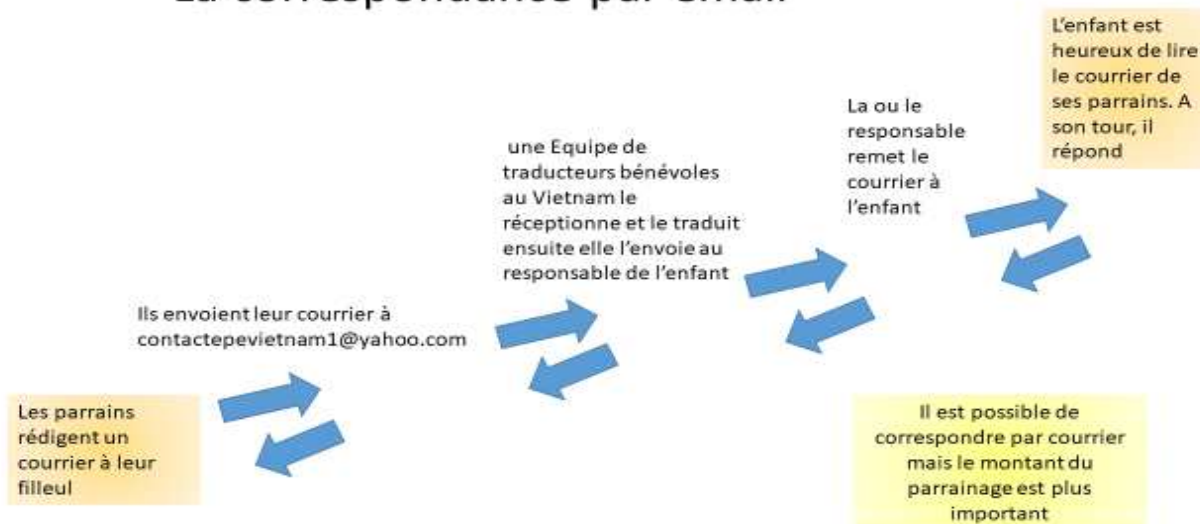
Vous envoyez un mail : espoirpourunenfant@gmail.com

Ou vous nous contactez par téléphone.

- Le contrat parrainage vous sera envoyé (à compléter et nous le retourner signé) ainsi que la fiche de l'enfant (âge et situation).

Vous payez par virement automatique : l'ONG vous fournit un RIB (Vous pouvez également le télécharger sur le site)
Ou par chèque bancaire

La correspondance par email



- Les parrains ne souhaitent pas correspondre avec leur filleul, ils recevront quand même 2 courriers de leur filleul par an.

- Je souhaite faire un don occasionnel à mon filleul ?

Il est possible par chèque, par virement ou en ligne par PayPal

- Pourquoi des enfants parrainés perçoivent moins que d'autres ?

Des parrains n'ont **pas réactualisés** depuis de nombreuses années le montant du parrainage : **ils continuent à payer 16€ ou 15,24 au lieu de 20€.**

- Est-il possible de donner le chiffre exact d'enfants parrainés durant l'année lors de l'AG ?

Si nous voulons restés honnêtes et objectifs, on ne peut pas certifier que chaque enfant parrainé a perçu le montant d'un parrainage toute l'année. Il est donc impossible de donner un chiffre exact sans fournir une explication :

Il faut prendre en compte que le montant global du parrainage est un montant brut : En effet, un parrainage démarré en cours d'année, le montant versé sera au prorata des mois restants, idem pour un parrainage arrêté en cours d'année. Il est important de considérer ces montants comme bruts car pouvant d'une année sur l'autre être plus élevés avec moins d'enfants ou inversement en fonction des nouveaux cas, des abandons et des changements de statuts de ceux qui arrêtent et ceux qui basculent vers les études supérieures.

- **Quelles sont les différentes catégories de bourses d'étude ?** (Convention avec l'association gouvernementale d'encouragement d'aide à l'étude)

La bourse scolaire : Elle vise à encourager et soutenir financièrement les enfants pauvres à poursuivre des études. Elle amène à réaliser une étude de besoin auprès de sa famille. Une cérémonie de remise de bourses est organisée chaque année. Parmi ces enfants, un nombre est extrêmement pauvre et nécessite une aide plus importante. Un complément de ressources supplémentaires est remis aux familles qui s'ajoute à la bourse scolaire. La bourse scolaire + un complément de ressources est inférieur à la bourse supérieure.

La bourse supérieure : Selon les critères d'extrême pauvreté et du lieu, le montant de la bourse est largement supérieure à la bourse scolaire. Elle est équivalente au montant parrainage.

La Bourse Familiale sur critères sociaux : L'objectif principal est d'intervenir en urgence auprès de ces familles extrêmement pauvres qui rencontrent de gros problèmes et ainsi permettre aux enfants d'accéder à l'instruction. .

Les Bourses d'enseignement supérieur : Elles sont destinées aux étudiants dans une situation de pauvreté à poursuivre ses études, elle est de 200€/an, elle peut être plus importante. Ces bourses sont destinées seulement à ceux qui ont déjà bénéficiés de la bourse scolaire ou supérieur.

Les bourses ont un montant différent en fonction de plusieurs critères : Les bourses sont accordées aux écoliers, collégiens, lycéens, étudiants qui répondent aux critères spécifiques de chaque cas. Elles sont tournées vers les plus démunis en leur garantissant à tous une scolarité mais aussi une aide plus ou moins importantes en fonction de leur situation familiale. Espoir pour un enfant suit les projets en cours avec les partenaires locaux en maintenant un accompagnement de qualité. Pour le bien fondé des actions, en accompagnant financièrement leur famille vers la réussite de l'enfant dans sa scolarité. Il se trouve bien souvent que dans la même catégorie de bourses, un certain nombre d'enfants ne perçoit pas le même montant selon certains critères de pauvreté.

- **Quel est la différence entre une bourse familiale et un projet, tout 2 financés par Espoir pour un enfant ?**

Il y a très peu de différence :

Bourses familiales :

Pour un certain nombre d'enfant, la bourse **familiale est indispensable :**

Un enfant n'est pas scolarisé ou risque d'être déscolarisé si sa famille rencontre de graves difficultés. L'objectif principal est d'intervenir en urgence auprès de ces familles extrêmement

pauvres qui rencontrent de gros problèmes et ainsi permettre aux enfants d'accéder à l'instruction. Financer des salaires pendant des mois, des années (personnes âgées malades qui ont en charge leurs petits enfants) , des interventions chirurgicales, des soins d'urgence, rénovation de maisons, financer une location, achats de magasins ambulants, formations professionnelles etc. Tout financement afin de sortir la famille de sa détresse et que l'enfant puisse poursuivre ses études. Cette bourse familiale est soit occasionnelle soit elle est à pérenniser. Les bourses familiales se cumulent avec les bourses scolaires soit avec les bourses supérieures soit avec les bourses d'enseignement supérieur).

Seules les familles des **enfants boursiers** sous certains critères de pauvreté et d'urgence (**selon la convention avec ass gouvernementale d'encouragement d'aide à l'étude**) profitent de ces bourses familiales qui sont destinées à financer les besoins de ces familles après des études de besoin.

Les projets :

L'aide est identique mais elle ne concerne pas les familles d'enfants boursiers. Elle intervient également de façon plus collective : Exemple : construction d'un dispensaire, d'un pont, achats de barques, rénover ou équiper une école, un orphelinat, distribution de nourriture ou produits de premières nécessité, équiper un centre d'appareillage pour enfants handicapés.... L'ONG fonctionne de façon individuelle. **Le parrainage peut se cumuler dans de nombreux cas et les actions sont les mêmes que ceux que bénéficient les enfants boursiers.**

- La différence entre une bourse d'enseignement secondaire et Projet d'étude ?

Bourse d'enseignement secondaire :

Seuls les boursiers pouvaient bénéficier d'une bourse étudiante financée par les parrains d'Espoir pour un enfant : **Bourse d'enseignement supérieure que propose l'association gouvernementale d'encouragement d'aide à l'étude.**

Projet d'étude :

Par contre, les enfants parrainés n'avaient pas cette possibilité même si quelques parrains continuaient à financer le parrainage sous forme de dons.

L'année dernière, nous avons mis en place le « Projet d'étude » au profit des étudiants. Les parrains financent **les frais d'inscription et un montant minimum mensuel de 30€/mois** beaucoup plus important que le montant d'un parrainage ou d'une bourse d'enseignement supérieure. Si les parrains ne souhaitent pas transformer leur parrainage en projet d'étude, un autre enfant leur sera proposé.

- Le Vietnam a-t-il fait le choix de financer un système de santé pour les plus démunis ?

Oui, mais il est très limité, les interventions ou soins lourds ne sont pas pris en charge et

nombre de ménages sont exclus de ce système de santé qui exige de nombreuses garanties dont elles ne disposent pas. De nombreuses familles extrêmement pauvres ne sont pas déclarées, s'ajoutent celles venant des campagnes habitant à Hochiminh sans livret de famille n'ont pas le droit à ce système de santé. En cas de maladie d'un des membres de la famille, c'est la descente aux enfers...

- **Où se tournent ses familles ?**

Par désespoir, elles se tournent alors vers une forme de crédit informel, un système de financement parallèle qui fait appel à des prêteurs privés qui pratiquent des taux très élevés jusqu'à 10% par mois. Elles ne pourront jamais rembourser le crédit mais elles financeront à vie juste les intérêts. C'est le but du prêteur, il est remboursé maintes fois juste avec les intérêts. Ces familles se trouvent dans une impasse quand elles ne peuvent plus rembourser les intérêts... Elles fuient en abandonnant souvent leurs enfants sur place en demandant à un voisin ou un membre de la famille de leur donner à manger et les visiter de temps en temps. Elles cherchent du travail dans une autre ville dans l'espoir de gagner plus et récupérer leurs enfants ; mais, elles ne se sortiront jamais de cette impasse

- **Combien coûte une assurance santé ?**

Cela dépend des endroits mais de 100€ à 120€/an

100€ revient à 34€ après déduction fiscale

- **Quelle est la différence entre les manifestations organisées par l'ONG Espoir pour un enfant et les manifestations dont l'ONG Espoir pour un enfant n'est pas l'organisatrice ?**

<p><i>Manifestations organisées par Espoir pour un enfant</i></p> <p><i>(ONG Espoir pour un enfant est l'organisatrice)</i></p>	<p><i>Actions organisées au profit d'Espoir pour un enfant</i></p> <p><i>(ONG Espoir pour un enfant n'est pas l'organisatrice)</i></p>
<p><i>Rubrique : manifestations</i></p>	<p><i>Rubrique Dons</i></p>

- **Délivrez-vous un reçu CERFA ouvrant droit à une déduction fiscale ?**

Espoir pour un enfant s'engage après réception du questionnaire reçu cerfa (à télécharger sur le site Don/adhésion) à vous transmettre par courriel une fois par an (Janvier, février) votre reçu fiscal récapitulatif de l'ensemble de vos dons sur l'année écoulée.

Si c'est un don occasionnel, le reçu peut être envoyé tout de suite à votre demande.

- **Quels sont les différents modes de paiement ?**

Site : www.espoir-enfant.org (don/adhésion)

En ligne par PayPal sécurisé

Par virement (RIB à télécharger don/adhésion)

Par chèque à l'adresse du bureau du siège social : Espoir pour un Enfant 101 rue de la maçonnière, domaine des Cèdres 46, 69390 Vernaison France

- **Pourquoi notre communication sur nos missions humanitaires engendre des frais de fonctionnement ?**

Il est important que les membres soient informés de nos missions humanitaires, de leurs projets, de leur filleul, de notre fonctionnement mais également trouver des donateurs, des mécènes, des parrains afin de garantir des services optimaux de qualité et de transparence, cela implique des frais de communication.

Cela peut englober l'impression de brochures, de journaux, de tracts, d'affiches, de participation à des stands, des frais de correspondance, l'organisation d'évènements caritatifs, la conception et la maintenance d'un site internet, les frais de stockage. Cela comprend également les frais de fonctionnement de l'association. Nous faisons notre possible pour qu'une grande partie soit financée par du mécénat en nature ou en compétence. Mais pour cela, il faut communiquer le plus possible...

- **Pour aller encore plus loin, Pourquoi une ONG ne pourrait pas exister sans frais de fonctionnement ?**

Les dépenses de fonctionnement représentent toutes les charges fixes inhérentes à l'existence même de la structure : sans ces charges, l'association ne pourrait pas exister et mener ses activités

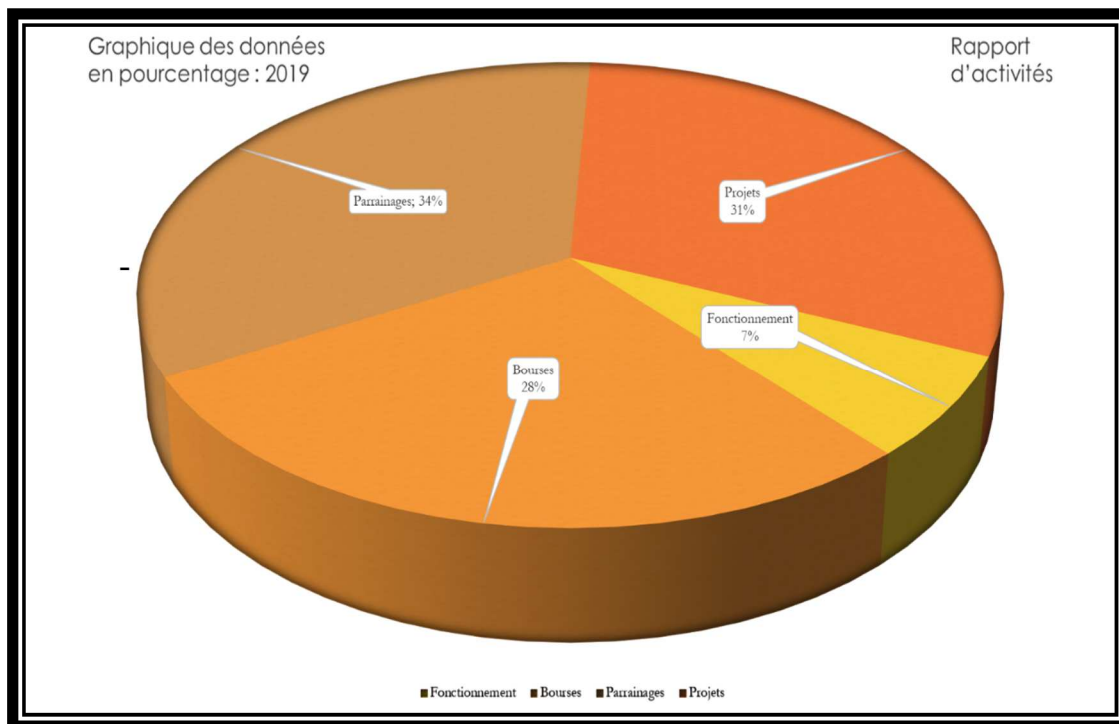
1^{ère} partie : les frais liés aux activités humanitaires pour le cas d'Espoir pour un enfant commission Vietnam sont les dépenses directement liés aux projets. Ce sont les besoins de la mise en œuvre du projet. 100% de la somme remise englobe la totalité du projet

2^{ème} partie : les frais liés à l'association : assurance obligatoire de l'association, frais qu'occasionnent les manifestations indispensables afin de réaliser des recettes, frais postaux, frais bancaires, frais de virement bancaire, achat de consommables et de fournitures, location d'un grand local et son assurance pour stockage, frais de communication (journaux, tracts, photocopies, affiches, internet, site, papeterie...)

3^{ème} partie : frais de fonctionnement financés en nature les contributions volontaires en nature représentent une valeur estimable. Les contributions volontaires en nature (ou CVN) trouvent ainsi une place importante dans la présentation des comptes annuels, au même rang, voire parfois plus, que les autres ressources financières de l'entité. Dès lors que ce mécénat s'exprime sous la forme d'un don en nature (bien ou service que l'entreprise produit couramment) ou en compétence (mise à disposition partielle ou momentanée de personnels de l'entreprise), la valeur donnée au geste ne peut être donnée

que par l'entreprise elle-même. Ce n'est pas à l'organisme de se lancer dans une évaluation hasardeuse s'appuyant sur des hypothèses quelconques d'une valeur économique correspondante. Les mises à disposition de locaux et de biens d'équipements résultent souvent de l'exécution d'une convention entre le plus souvent d'une collectivité, un particulier, une entreprise et l'association bénéficiaire.

Au final : Quelle part représentent les frais de fonctionnement Espoir pour un enfant sur le budget global ? 7% sur l'année 2019



- Qu'est-ce qu'une antenne ?

Que dit la loi ?

Article 5 siège de ses établissements, de même article 3 du décret du 16 août des déclarations : Les antennes constituent des établissements secondaires de l'association, elles sont dénuées de personnalité juridique, n'ont aucune autonomie et aucune capacité à agir sans l'aval des dirigeants du siège social. Ce sont que des « représentations » de l'association, on les appelle « antennes » ou « sections ». Ces établissements secondaires fonctionnent donc sous l'entière responsabilité des dirigeants du bureau du siège social à Vernaison. (Attention à ne pas confondre avec une fédération qui regroupent plusieurs associations). Espoir pour un enfant est riche de plusieurs antennes sur toute la France et au Vietnam. Antennes : 2 Alpes, Menncy, Lezoux, Vernaison, Hochiminh (adresses internes à l'association). Les adresses des antennes (sauf Vernaison, l'adresse du bureau de gestion) ne figurent pas dans les courriers officiels, toutes les demandes d'autorisation, tous les documents législatifs et toutes les autres communications institutionnelles et administratives de l'association

- Qui sont les responsables de ces antennes Espoir pour un enfant ?

Ces précieux responsables sont nommés chaque année par la Présidente et non par l'assemblée générale. Ils ont été mandatés par la Présidente pour l'organisation d'une manifestation ou pour une action. Ils ont une obligation légale d'informer de chaque initiative et décision aux membres du bureau du siège social qui devra donner son accord au préalable

Les membres du Bureau et du CA sont là pour les soutenir. Membres responsables d'une antenne : ils contribuent à veiller à la dynamique en organisant des activités. Ils sont à la recherche de financements pour des projets. Attention, ils ne sont pas représentants de l'association. Seule la Présidente a le pouvoir de représenter l'association ou à défaut un membre du CA ou bureau si elle le juge nécessaire et de signer tous documents officiels, les demandes d'autorisation etc...

- Pourquoi déléguer des pouvoirs à la légère est risqué ?

C'est toujours avec bonheur que l'association accueille des bénévoles, c'est une immense richesse mais attention : Déléguez des pouvoirs à la légère à des membres dépourvus de compétences nécessaires ou de comportement abusif ne respectant ni les statuts ni le règlement intérieur est un gros risque car ça engage la responsabilité de la Présidente et de l'association. Le but de l'association est d'aider le bénévole à trouver sa place au service d'un objectif commun.

- Pourquoi partir loin ? Pourquoi maintenant ? Quel est le but réel ?

- Je souhaite voir mon filleul ?
- Je souhaite participer à la mission ?

Le parrain qui souhaite rencontrer son filleul	Le membre actif qui souhaite accompagner la Présidente
* Le jour indiqué sur le planning en présence d'un membre du bureau	* Présence indispensable dans tous les lieux indiqués dans le planning
* Ne participera pas à la mission	* participera à la mission
* Pas dans l'obligation de s'investir	* obligation de s'investir avant son départ et à son retour en France

Ce n'est pas possible les autres périodes de l'année.

- Quel est le rôle du membre actif qui souhaite accompagner la Présidente en délégation en mission ?

1. Objectif de la mission s'est d'être témoin et acteur à son retour en France

2. C'est la volonté de s'engager et de s'investir pour trouver des fonds afin de financer les projets après des études de besoin



3. C'est ce type de motivation essentiel qui est demandé pour accompagner la Présidente en mission

4. Encourager les initiatives

- **Pourquoi lorsqu'on parle humanitaire, beaucoup de gens ont encore du mal à comprendre qu'il est nécessaire de payer ses frais pour une mission alors qu'ils interviennent en tant que bénévoles ?**

Il faut comprendre que les accompagnants s'investissent seulement en France pour trouver un financement après avoir analysé les problèmes que rencontre une population.

Accompagner la Présidente en mission pour des études de besoin au Vietnam ne se résume pas seulement à financer son vol, son logement, sa nourriture, ses déplacements car ce n'est pas du tourisme humanitaire ... Les Adhérents et Bénévoles organisent eux même leurs vols et leurs hébergements sans aucune intervention de l'Association.

Cette mission nécessite de donner de son temps, de son énergie et de ses compétences comme chaque membre de la direction avant son départ et à son retour en France pour financer des projets. Les dons divers et recettes sont attribués seulement aux projets d'aide.

- **La mission au Vietnam nécessite-t-elle une préparation ?**

Oui, Il faut la planifier des mois à l'avance, c'est beaucoup de travail

Avant le départ des accompagnants de mission, il y a un long processus de préparation, de gestion, d'autorisations que les membres du bureau en collaboration avec notre coordinatrice, nos équipes sur place et autorités élaborent pendant des mois pour assurer le bon déroulement d'une mission de qualité, répondant aux réels besoins des populations locales. Les dépenses dynamiques commencent donc dès la préparation de la mission, bien avant l'arrivée des bénévoles.

C'est pour cette raison que la demande des bénévoles doit se faire suffisamment **longtemps à l'avance auprès du bureau du siège social.**

- **Doit-on respecter la législation du pays et les contraintes de nos habilitations et conventions lors de notre mission ?**

Travailler dans l'humanitaire c'est aussi parfois s'exposer à des risques de sécurité, comment les gérer ? Quels sont les risques auxquels les membres du bureau sont exposés ? Comment ces risques peuvent-ils impacter les programmes, la mission, la survie de l'ONG ?

Il est impératif de se conformer aux consignes des professionnels, membres du bureau. La Présidente a la tâche de faire respecter la législation et ses contraintes pour la survie de l'ONG. Elle engage sa propre responsabilité à l'égard du comportement des bénévoles et sur le bon déroulement de la mission dans le respect des conventions signés avec les Autorités de plusieurs provinces où nous intervenons ainsi qu'avec la Paccom . C'est un pays avec une culture et des règles qui s'imposent, il est normal de s'y soumettre. Le bureau a la charge de la mission humanitaire qui est responsable des projets, de la définition des objectifs et de la stratégie à l'organisation et à la gestion des équipes.

- **Les membres du bureau paient ils également leur vol, leur déplacement, leur logement, leur nourriture ?**

Oui, au même titre que tous les membres actifs qui se rendent en mission. Mais s'ajoute en plus, la charge des frais de **déplacement** pour assister aux nombreuses **réunions** essentielles que seul l'organe dirigeant membres du bureau est convoqué.

- **Pourquoi le membre qui accompagne la Présidente en mission ou pour visiter son filleul n'est pas autorisé à demander les coordonnées ou entrer en contact avec nos équipes vietnamiennes ? les autorités du comité populaire ? des membres de l'association gouvernementale d'encouragement à l'étude ? des directeurs des centres ? des responsables religieuses ? de nos coordinatrices ou coordinateurs Vietnamiennes (équipes de mission) ...**

Les projets sont définis **par les maîtres d'ouvrage et membres du comité de pilotage d'Espoir pour un enfant** (voir le tableau ci-dessous) en lien avec nos équipes au Vietnam et interférer dans un projet ou demander un service personnel peut parfois mettre en péril les actions pour lesquels les membres n'ont pas toutes les informations. (Exemples vécus : des membres ont promis de financer un gros projet sans que le bureau soit informé et sans tenir leurs engagements. C'est un projet qui n'a pas été étudié ni budgétisé par la direction et qui n'a pas pu se réaliser dans les délais promis par des membres, ce qui a mis l'ONG dans une situation très embarrassante prévenue des mois plus tard. Après de longues discussions avec les maîtres d'ouvrage, les comités de pilotage et nos équipes locales, nous avons été dans l'obligation pour éviter des conséquences mettant en péril notre organisation de fonctionnement et notre crédibilité de geler certains projets urgents pour le financer. Cette initiative personnelle est très grave, les membres accompagnants ne remplacent pas les professionnels et n'ont aucun droit de prendre une initiative en se mettant en relation avec les équipes, ils ne sont pas habilités et n'ont pas les compétences. Le membre travaille sous la tutelle des professionnels. (Un autre exemple très grave et interdit par la loi : Un membre a demandé à un responsable de Centre de récupérer son filleul pour l'amener dans sa chambre d'hôtel ou même d'aller au bord de la mer avec lui et d'autres enfants parrainés de leurs connaissances sans informer la Présidente ou le bureau et sans un accord au préalable). (Un autre exemple : des membres se sont mis en lien avec des interprètes de l'équipe Vietnamiennes à des fins personnelles pour profiter des avantages qui n'ont rien à voir avec la mission, en se faisant passer pour des dirigeants.) C'est un non-respect de l'objet des statuts, des statuts, du règlement intérieur et règlement mission (lu et approuvé et signé). C'est interdit par la loi et c'est mettre en péril l'association et ses autorisations. Nous avons choisi que ces 3 exemples parmi tant d'autres. Tout doit transiter par la Présidente ou le vice-Président.

Pour éviter de graves problèmes, le membre n'est pas autorisé à transgresser cette règle en rentrant directement en contact avec les équipes locales au Vietnam ou à son retour en France. Il faut comprendre que l'accompagnant joue un rôle de témoin au Vietnam et d'acteur en France différent à celui des professionnels qui les encadrent. Il doit se conformer aux

directives reçues dans le cadre de la mission qui lui ont été désignés. Il faut considérer que les bénéficiaires sont au centre de toute l'activité de la mission avec tous les égards possibles.

Les bénévoles ont des devoirs et des obligations envers l'organisme, mais également des besoins et des motivations que le gestionnaire doit considérer quand vient le temps de recruter, d'intégrer et de fidéliser ces nouveaux bénévoles en respectant les statuts et le règlement intérieur. À son tour, l'organisme a des devoirs et des obligations à respecter et il est régi par des lois précises encadrant le bénévolat.

Si la mission est bien encadrée et bien respectée par tous, c'est une expérience gratifiante, enrichissante et merveilleuse pour tous les acteurs bénévoles.

- **Pour les Autorités Vietnamiennes, qui est le représentant légal de mission humanitaire qui est chargé de représenter l'ONG et ses membres au Vietnam ?**

La représentante légale de mission humanitaire de l'ONG dans le pays où elle mène un programme est la Présidente. Pour les autorités Vietnamiennes, la Présidente se porte garant de la mission. Elle engage sa responsabilité et est amenée à collaborer étroitement avec les autorités vietnamiennes.

La Présidente incarne et représente l'ONG, elle fixe la cadre stratégique et opérationnel du programme. Elle a déjà derrière elle une expérience de terrain. En relation constante avec le Vice-Président et la coordinatrice de la Présidente, tous 2 représentants de la Paccom, Ils apportent une expertise et leur aide à la prise de décision. Ils sont également tous 2 interprètes : Ils parlent couramment le français, le Vietnamien et si nécessaire l'anglais

Ils élaborent des plans de travail, mettent en place des outils de suivi de projets et rédigent régulièrement des rapports d'activités.

Sur le terrain, ils analysent la situation sur les plans humanitaires, sécuritaires, économiques et sociaux. Ils pilotent les programmes sur place et encadrent les équipes.

Ils sont en contact permanent avec les autorités locales, des provinces et des partenaires. Rigueur, diplomatie, engagement sont des qualités indispensables.

- **Qu'est-ce un comité de pilotage ?**

Ce sont des membres de droit du comité de pilotage à vocation opérationnelle impliqués dans la maîtrise de projets. Cette instance possède un véritable pouvoir de décision à la mise en œuvre des choix retenus et des plans d'actions. Ils travaillent en étroite collaboration avec le bureau et le CA

- **Expliquez-moi, la conception et conduite d'un projet humanitaire au Vietnam ?**

Chaque projet est une réponse concrète à un besoin spécifique exprimé par la famille ou le centre etc. ... **L'équipe de projets** apporte l'expertise et la connaissance des réalités de terrain (**étude de besoin**).

Ensuite, **les membres du comité de pilotage** exécutent **un contrôle** nécessaire pour évaluer la pertinence du projet qui s'applique en particulier à montrer dans quelle mesure les objectifs et priorités s'accordent avec les besoins des bénéficiaires visés.

La mise en œuvre de chaque projet est réalisée **par les maitres d'ouvrage et les membres du comité de pilotage**. Ils travaillent ensemble **en partenariat avec l'ensemble de nos partenaires et nos équipes locales** pour évaluer les coûts du projet, l'élaboration d'une stratégie de communication pour la collecte de fonds, et aux plans d'exécution à la réalisation de projets et activités continues tout en respectant la législation du pays et les règles de sécurité.

En résumé : Ils aident à la mise en place et à la concrétisation des projets humanitaires en faveur d'une population en détresse.

<p>Représentante légale de la mission humanitaire au Vietnam</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présidente, représentante légale de l'ONG et de ses membres dans le pays
<p>Maitre d'ouvrage et comité de pilotage Au Vietnam :</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présidente : Joëlle Meyrieux Vice-Président et Coordinateur, nommé directeur par la Paccom Vietnamienne : Cédric Meyrieux Coordinatrice de la Présidente, nommée responsable par la Paccom ; Hue Thi Giang Coordinatrice : Nguyen Thi khai Nguyen Coordinateur : Nguyen Van Them

<p>Equipe de projets et groupes d'actions. Au Vietnam</p>	<p>Les Maitres d'ouvrage et le comité de Pilotage (Bureau, CA et coordinateurs)</p> <p>Les accompagnants de mission : Ils ne travaillent pas en équipe avec les partenaires et le comité de pilotage au Vietnam d'espoir pour un enfant. Ils sont témoins des études de besoin au Vietnam et Ils interviennent en tant qu'acteur en France à la recherche de fonds. Ils sont en étroite collaboration avec les membres du bureau</p> <p>Nos Partenaires qui travaillent avec les maitres d'ouvrage et le comité de pilotage :</p> <p style="padding-left: 40px;">Tous les Présidents et Vice-Présidents des associations gouvernementales d'encouragement d'aide à l'étude</p> <p>Les responsables de Centres</p> <p>Nos équipes locales</p> <p>Nos équipes interprètes</p> <p>Les autorités de la Province, du district, du village qui travaillent avec notre ONG</p>
--	--

	<p>La Paccom</p> <p>Les enseignants</p> <p>Nouvelle Association partenaire (distribution de produits de première nécessité : soupes, lait, etccc</p>
--	--

Les actions en France : les coordinateurs n'ont pas les mêmes fonctions même s'ils ont le rôle de coordonner les projets.

- **Employez-vous des salariés ?**

Non, chaque membre (Direction, CA, Bureau) ou chaque membre de différentes catégories ne perçoit aucune rémunération ou salaire.

- **Qui est la Paccom Vietnamienne?**

La Paccom décide des habilitations à intervenir au niveau mondial.

Cette administration est un organisme gouvernemental vietnamien rattaché au Ministère de l'Intérieur qui coordonne et contrôle les activités des ONG travaillant au Vietnam. Avec le PACCOM, l'ONG doit avoir une transparence sur ses actions au Vietnam en lui fournissant des rapports d'activités

Sans son autorisation, il est interdit d'intervenir au Vietnam et d'accéder aux Provinces pour aider.

De même, il est obligatoire pour intervenir dans une province d'avoir

- L'autorisation Paccom
- L'autorisation de chaque Province où l'ONG intervient où se déplace
- L'accord de la Police pour chaque déplacement et intervention

- **Quelles sont les obligations des ONG habilitées par la Paccom ?**

Le décret 12 certifications opérationnelles des ONG obligeant tous les intervenants étrangers à demander une autorisation et **exposer des projets détaillés en justifiant l'origine des fonds, toutes les dépenses allouées aux projets, le type d'intervention et le représentant légal étranger et vietnamien.**

L'autorisation de la Paccom est maintenant **valable 3 ans à renouveler 6 mois avant la date d'expiration et un compte-rendu des missions et objectifs est à remettre tous les 6 mois en respectant le code couleur et les imprimés de la Paccom.**

Le décret 93 sur le management des Ong étrangères à avoir un partenaire vietnamien avec l'approbation de la Paccom et des autorisations vietnamiennes.

- **Ong Espoir pour un enfant est-elle habilitée par la Paccom ?**

Oui Espoir pour un enfant est habilitée par la Paccom depuis 2003 dans les provinces pauvres où elle intervient.

Elle est reconnue par les Autorités Vietnamiennes dès la création de la Paccom comme l'une des toutes premières ONG habilitées à intervenir légalement au Vietnam. Son partenaire « association gouvernementale d'encouragement d'aide à l'étude est enregistrée par le ministère de l'éducation nationale. »

Espoir pour un enfant est la seule Ong ayant un partenaire aussi important et gouvernemental sur le domaine de l'éducation.

Ces habilitations et conventions font d'Espoir pour un Enfant un acteur respecté au Vietnam depuis maintenant 25ans. (Voir : document d'habilitation de la Paccom, les rapports d'activités à compléter et exemple d'autorisation pour les déplacements sur la rubrique Actualités du site)

- **Qu'est-ce que le mécénat ?**

Le mécénat se traduit par le versement d'un don (en numéraire, en nature ou en compétence) à un organisme pour soutenir ses actions d'intérêt général.

Le bénéficiaire doit être éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour les donateurs (entreprises et particuliers), à certains avantages fiscaux

- **Ong Espoir pour un enfant bénéficie-t-elle du mécénat ?**

Oui, du mécénat en numéraire, en nature, en compétence.

- **A quoi sert notre site web ?**

C'est la vitrine de l'ONG sur le monde, il n'a pas de frontière

Un véritable support de communication avec nos membres et avec le monde et une source d'information fiable et incontournable

Chaque membre peut le consulter régulièrement quand bon lui semble et s'informer sur tout, Il est actif 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Il sert également à faire connaître l'ONG au grand Public

Des questions/Réponses pour mieux comprendre le fonctionnement

Toute la documentation s'y trouve : journaux, plaquettes, vidéos, diaporamas, photos, invitations, coupon d'adhésion, questionnaires reçu cerfa, textes, documents....etccc.

C'est une véritable porte de communication et d'information.

La rubrique « **Actualités** » est une formidable source d'information très importante. Elle est très intéressante et se développe régulièrement. Nous vous invitons à vous y rendre régulièrement.

Site :

www.espoir-enfant.org

- **A quoi servent les statuts des associations loi 1901 et le règlement intérieur ?
Que dit la loi 1901 ?**

C'est le statut juridique de l'association qui définit l'organisation interne de l'association, son fonctionnement, les obligations des membres de l'association ainsi que les organes chargés d'assurer l'administration et la gestion de l'association.

Tout dépend de ce que prévoient les statuts de l'association. **Les statuts sont la loi des membres.**

Le règlement intérieur est un document qui complète les statuts.

À ce titre, il régule également la vie de l'association. Dans le cas d'Espoir pour un enfant, il est validé tous les ans par l'AG sauf si aucune modification n'a été apportée.

Effectivement, les droits et les obligations des membres d'une association sont déterminés par les statuts et le règlement intérieur ; les relations entre les membres de l'association sont régies par les articles 1224 à 1230 du code civil. Celui qui devient membre de l'association s'engage à respecter les statuts et, le cas échéant, le règlement intérieur.

Attention, chaque association humanitaire a des statuts différents, il n'est donc pas possible de les comparer.

- Le membre et le bénévole se doit obligatoirement de respecter les statuts de l'association ainsi que son règlement intérieur.

Qui votent les modifications des statuts d'Espoir pour un enfant depuis 1995 ?

Dans la grande majorité des cas, la modification des statuts d'une association se fait généralement lors d'une assemblée générale.

C'est le cas de notre ONG Espoir pour un Enfant. Les modifications statutaires ou nouveaux projets soumis à l'approbation de l'assemblée générale sont débattus avant les délibérations. Effectivement, Les membres sont invités à s'exprimer sur les questions des modifications statutaires. Le changement des statuts doit être voté à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire à la majorité des voix.

- **Qu'est-ce que l'objet associatif humanitaire ?**
- **Que dit la loi ?**

L'objet est défini par les statuts. Il revêt une importance particulière sur le plan juridique, c'est l'objet de l'association qui est sa raison d'être et qui lui donne son existence. L'objet de l'association fonde sa légitimité face aux tiers. Les dirigeants doivent aux membres le respect de l'objet et ils engagent leur responsabilité.

L'objet social de l'association caritative loi 1901 correspond à l'activité exercée par l'association loi 1901. Il exprime les buts poursuivis par l'association, c'est également lui qui

définit son domaine d'intervention, plus encore, l'objet social est la raison pour laquelle l'ONG a été constituée.

C'est lui qui fixe son cadre fiscal et définit les actions des dirigeants., ce pourquoi les adhérents et les partenaires ont décidé d'y adhérer.

L'association ne peut agir que dans les limites de son objet. Autrement dit, toutes les actions entreprises par ses dirigeants qui ne rentrent pas dans son cadre ou qui ne favorisent pas la réalisation de l'objet sont considérées comme nulles.

D'ailleurs, toute activité non prévue par l'objet social engage la responsabilité des dirigeants. En résumé, l'ONG a été constitué au profit seulement des membres bénéficiaires

(Ceux qui bénéficient des aides et dans le cas d'Espoir pour un enfant, c'est venir en aide à une population pauvre ou en détresse) et en aucun cas aux autres catégories de membres.

- Quel est le statut des bénévoles Espoir pour un enfant ?

Ils s'engagent librement mais liés par les statuts et le règlement intérieur de l'association au même titre que tous les autres membres. Ils interviennent dans différentes zones géographiques un peu partout en France métropolitaine, en France d'Outre-mer mais également à l'étranger.

Les bénévoles sont animés par la motivation de donner de leur temps pour l'association ce qui nous permet de réaliser des actions concrètes **au profit des membres bénéficiaires**. Le bénévolat est une opportunité qui s'offre à toutes les personnes souhaitant devenir utile à la société. Ces dernières peuvent désormais se réveiller le matin et avoir la bonne motivation pour accomplir de bonnes choses et surtout soutenir les causes qui leur tiennent à cœur. Une très bonne manière de se sentir entouré, de rompre la solitude et de se sentir utile aux yeux des autres qui sont dans le besoin. Le bureau définit le rôle du bénévole au cas par cas, selon ses souhaits, ses disponibilités qui peuvent évoluer dans le temps et en fonction des besoins de l'association.

Ils assurent plusieurs fonctions occasionnelles ou régulières. Être bénévole d'association ne donne droit à aucun privilège particulier et personnel mais c'est se sentir utile et faire quelque chose exclusivement pour les membres bénéficiaires dans une situation de détresse, c'est l'unique moteur de ces bénévoles qui s'impliquent.

- Quels sont les acteurs bénévoles ?

L'acteur bénévole associatif désigne ici tout autant les dirigeants bénévoles que les bénévoles de différentes catégories (nommés par le bureau) qui ont chacun un rôle actif dans leur compétence dans la mise en place des projets d'Espoir pour un enfant conformément aux statuts et règlement intérieur. Explorer des solutions inventives, se projeter dans l'avenir, la capacité à affronter les défis actuels et futurs

La plus grande majorité n'est pas domiciliée dans la ville ou le canton du siège social ou du bureau du siège social.

Sauf les braderies qui sont organisées à la ville du siège social ou les activités de la commission France (région lyonnaise). Il est utile de se référer sur le site, rubrique actualités où se trouve **la Charte du bénévole**.

- **Quelles sont les missions de bénévolat que propose notre ONG ?**

Espoir pour un enfant propose un vaste portefeuille de missions de bénévolat dans toute la France et à l'étranger :

- Chargé de communication et marketing
- Développeur chef de projets
- Chargé de mission mécénat
- Responsable d'antenne
- Chargé de publication
- Délégué d'animation
- Rédacteur des réseaux sociaux
- Chargé d'organiser et animer des projets
- Chargé d'évènements et manifestations
- Chargé de partenariat
- Chargé de relation entreprises
- Chargé de collecte
- Chef de publicité
- Bénévoles d'honneur aux manifestations
- Recruteur de parrainages

Toutes les compétences sont les bienvenues

- **Pourquoi intervenir au Vietnam ?**

Lorsque la pauvreté, la maladie et la situation familiale bien souvent dramatique frappe un enfant, nous prenons conscience de cette injustice incroyable, son quotidien est émaillé de souffrance sans la moindre issue.

Le médecin, les médicaments pour le soulager ou le guérir, l'hôpital, un toit, le bout de pain lui sont interdits.

Des heures, des jours, des mois de douleur et Il n'a même pas le droit à un petit cachet pour le soulager avant que ses yeux se ferment définitivement.

Lorsque le sein d'une mère n'a pas une goutte de lait pour nourrir son bébé, il s'endort définitivement dans ses bras.

Les hurlements de douleur et de chagrin sont silencieux pour cette mère profondément chamboulée. Cette impuissance à réussir à gagner suffisamment d'argent pour acheter un biberon, une boîte de lait après avoir accouché bien souvent dans un coin d'un bidonville d'ordures. Depuis tant d'années, nous avons été témoin de centaines de cas dramatiques mais quand la maladie s'installe dans une famille, c'est le début de l'enfer.

Nous sommes très souvent bouleversés par des émotions qui nous envahissent et pourtant nous sommes pudiques. Faut-il s'autoriser à pleurer ?

C'est à éviter par respect pour ces personnes ou ces enfants, mais c'est parfois si dur à encaisser qu'il n'est pas possible de se retenir. Alors, on s'évade 30 secondes pour reprendre le contrôle de ses émotions.

Ce sont des gens vrais, sans hypocrisie, sans jalousie avec un esprit sain. On se libère l'esprit pour lâcher prise vers cet autre monde.

C'est vraiment un contraste entre ce bonheur de voir la réalisation de projets d'une année à l'autre, d'absorber tout cet amour sincère, ces beaux sourires, ces mines réjouies et ces petites bouilles lumineuses. Ce bonheur immense et inexplicable est tellement fort, il est indescriptible et en même temps se lancer dans de nouveaux défis pour des projets d'urgence qui nous arrachent les tripes au cours de notre mission sur le terrain.

Quand nous rentrons en France retrouver notre petit confort, il nous est insupportable de rester sans agir mais nous avons besoin d'aide.

Il est impensable d'être témoin de familles, de personnes âgées ou d'enfants dans une souffrance terrible dans un désespoir inimaginable sans réagir.

Il est impossible de mettre des mots qui reflètent vraiment notre ressenti, il est impossible de rapporter les odeurs, les lieux, le regard de ces êtres humains car même en photos ou vidéos, on ne voit rien. Alors oui, comme de nombreux qui nous accompagnent avec le même objectif, il est inconcevable de rentrer en France sans trouver des fonds pour leur venir en aide de toute urgence.

Nous partons bénévolement en mission au Vietnam dans ces lieux presque inaccessibles où nos pieds n'ont pas peur de la boue. Ceux qui ont la « chance » d'avoir un abri de fortune de branches de palmiers avec des trous de partout, un sol de terre, sans lit, sans toilette, sans eau, sans rien ... Et puis ceux qui vivent dans les bidonvilles d'ordures et se réfugient sous les avancées de toitures des magasins pour se protéger des inondations etccc, sans fin

Parmi tous les outils dont nous disposons, le graphique (circulaire ou smart art) est l'un des plus intéressants pour Espoir pour un Enfant.

- Pourquoi ?

Le graphique circulaire permet d'avoir une meilleure visibilité sur les données exprimées et de correctement rapporter ces dernières. Le camembert permet de représenter les proportions et des pourcentages. Ce type de diagramme est formé d'un cercle divisé en segments. Chaque segment représente une catégorie particulière. Les pourcentages sont utilisés parce qu'il est plus facile de représenter un tout de cette façon, le tout est égal à 100%. Les graphiques circulaires jouent un rôle important pour illustrer, faciliter la compréhension des données et comparer

Comme le graphique circulaire, Le graphique smart art met en relief les points importants et donne une vision d'ensemble dans un espace réduit. Il montre les différentes catégories de données, obtient une vue globale et met en valeur les éléments essentiels à retenir. Il transmet les informations grâce à des éléments de couleurs et de contexte. Il sert à comparer un ou plusieurs ensembles de données ou mettre en évidence des différences mais également bien

représenter des informations. En résumé, c'est offrir la possibilité à nos membres ou futurs membres de comprendre des sujets complexes en un clin d'œil, que ce soit de la communication, de l'information ou de la présentation.

Ces méthodes visuelles permettent de présenter des résultats de manière claire, détaillée et concise. Elles rendent plus intéressantes les rapports écrits et évitent un dosage d'informations communiquées qui surcharge les destinataires, qui n'en retiendront qu'une fraction ou qui ne chercheront même pas à comprendre devant la masse d'informations.